

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS

OCTOBRE 2019

NUMERO SPECIAL N° 107

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	2
<i>A R R Ê T É n° 19-115-CP du 7 octobre 2019 portant déclaration d'utilité publique le projet d'acquisition de la propriété sise 379 rue Robert Schuman sur la commune de Barenton et déclarant cessibles les parcelles cadastrées AC 4, 5 et 393 correspondantes</i>	2



SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

A R R Ê T É n° 19-115-CP du 7 octobre 2019 portant déclaration d'utilité publique le projet d'acquisition de la propriété sise 379 rue Robert Schuman sur la commune de Barenton et déclarant cessibles les parcelles cadastrées AC 4, 5 et 393 correspondantes

Considérant ce qui suit :

- la propriété sise 379 rue Robert Schuman sur la commune de Barenton a fait l'objet d'une déclaration d'état d'abandon manifeste ;
- les formalités prescrites par l'Art. L. 2243-4 du code général des collectivités territoriales ont été accomplies, l'expropriation peut être poursuivie ;

ARRETE

Art. 1 : Est déclarée d'utilité publique le projet d'acquisition de la propriété cadastrée AC 4, 5 et 393, sise 379 rue Robert Schuman sur la commune de Barenton en vue de démolir le bâtiment, assainir le terrain et remettre en vente la parcelle située au sein d'une zone constructible, appartenant à Monsieur Ian Collins et Madame Rose-Anne Rowe.

Art. 2 : Sont déclarées cessibles conformément au plan parcellaire et à la liste des propriétaires ci-annexés, les parcelles cadastrées AC 4, 5 et 393, sise 379 rue Robert Schuman sur la commune de Barenton, appartenant à Monsieur Ian Collins et Madame Rose-Anne Rowe.

Art. 3 : L'expropriation est poursuivie au profit de la commune de Barenton.

Art. 4 : L'indemnité provisionnelle allouée à Monsieur Ian Collins et Madame Rose-Anne Rowe est fixée à 8 000 euros (valeur vénale).

Art. 5 : La commune de Barenton pourra prendre possession des parcelles déclarées cessibles après le paiement, ou en cas d'obstacle au paiement, après consignation de l'indemnité provisionnelle. Cette date doit être postérieure d'au moins deux mois à la date de publication du présent arrêté.

Art. 6 : Dans le mois qui suit la prise de possession, le préfet est tenu de poursuivre la procédure d'expropriation dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 7 : La déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations éventuellement nécessaires à la réalisation de l'opération ne sont pas accomplies dans un délai de cinq ans, à compter de la publication du présent arrêté.

Art. 8 : La durée de validité de la déclaration de cessibilité est de 6 mois à compter de la date à laquelle il a été pris, sous réserve de la transmission au greffe du tribunal de grande instance.

Art. 9 : Le présent arrêté sera :

- affiché à la porte de la mairie de Barenton et aux autres endroits habituels d'affichage, pendant une durée minimum de deux mois, formalité qui sera justifiée par un certificat d'affichage établi par le maire ;
- inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture ;
- notifié par le maire de la commune de Barenton à chacun des propriétaires concernés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

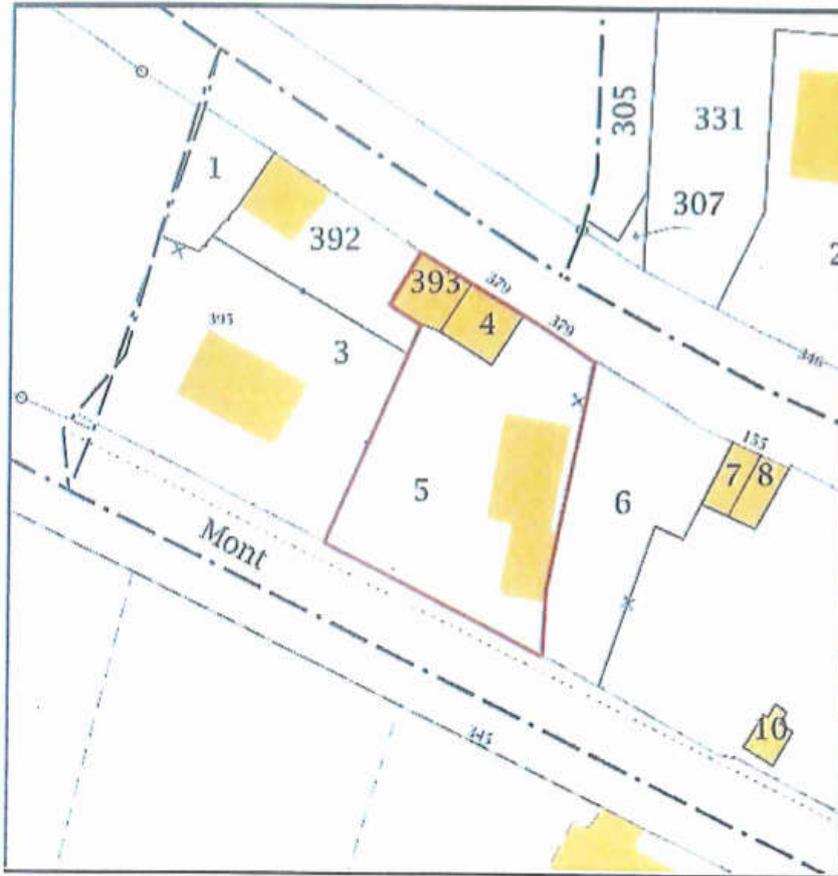
Annexes page suivante :

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 19-M3-CP du - 7 OCT. 2019
Pour le Préfet

La Cheffe de Service



Véronique NAEL



Identité des propriétaires actuels du bien situé au 379 rue Robert Schuman

Source : DGFIP

- **M. Ian COLLINS**
Dernière adresse connue : 379 rue Robert Schuman 50720 BARENTON
- **Mme Rose-Anne ROWE**
Dernière adresse connue : La Métairie 50720 SAINT-CYR-DU-BAILLEUL

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
n° 19-M3-CP du - 7 OCT. 2019

Pour le Préfet

La Cheffe de Service



Véronique NAEL